

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

20240307047DE

TARIFS FESTIVAL C'MOUVOIR

A l'occasion des 10 ans du festival C'Mouvoir, une programmation musicale étoffée sera proposée au public avec deux concerts par soirée.

Il est proposé au conseil communautaire de valider ces nouveaux tarifs :

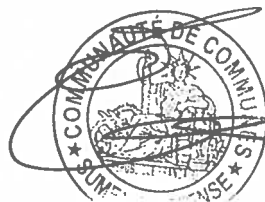
- 1 soirée en paiement sur place : 15€ adulte/ 10€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- 1 soirée en réservation : 12€/7€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- Pass deux jours sur place : 24€ adulte/14€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- Pass deux jours en réservation : 20€ adulte/10€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Valide les nouveaux tarifs du festival :
- 1 soirée en paiement sur place : 15€ adulte/ 10€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- 1 soirée en réservation : 12€/7€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- Pass deux jours sur place : 24€ adulte/14€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- Pass deux jours en réservation : 20€ adulte/10€ étudiant-demandeur d'emploi/gratuit moins de 10 ans
- Approuve M. Le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPAGNE SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
015-241501055-20240307047DE-DE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

19 MARS 2024

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
045-241501055-20240307047DE-DE